

### Editorial

Pr Maxime da CRUZ

#### 1<sup>ère</sup> édition des JCIIT, défi relevé !

Les Journées de la Coopération Interuniversitaire et de l'Innovation Technologique (JCIIT), faut-il le rappeler et, dans un souci d'efficacité, sont nées de la fusion des Journées de la Coopération interuniversitaire (JCU) et de la Semaine des Sciences et Technologies (SST). Globalement, l'objectif de cette 1<sup>ère</sup> édition qui a eu lieu du 13 au 17 mai 2019 à l'UAC visait à décupler l'action de la coopération interuniversitaire en tant que levier de promotion de la recherche scientifique

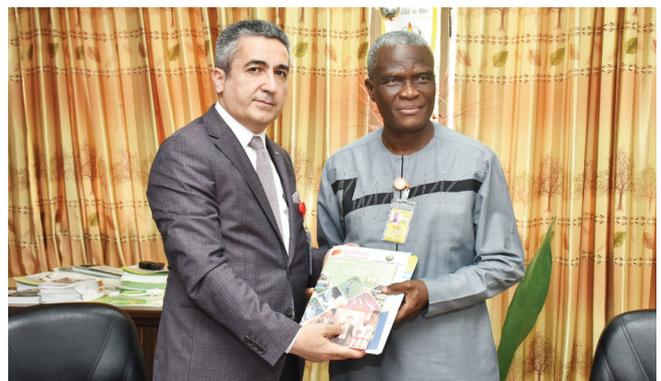


et de l'innovation technologique. Plus spécifiquement, d'abord, il s'est agi de faire connaître aux acteurs de la communauté universitaire les projets développés par l'UAC avec ses partenaires, les opportunités de financement de la recherche et des possibilités de collaborations scientifiques existantes. Ensuite, il est question de susciter auprès des partenaires techniques et financiers un intérêt pour la mise en valeur des innovations technologiques à l'UAC et des collaborations avec les laboratoires de l'UAC et, enfin, de valoriser les innovations technologiques et les travaux de recherche de nos laboratoires de l'UAC. C'est ce que résume le thème principal : **La coopération interuniversitaire et institutionnelle pour une recherche scientifique et technologique de qualité à l'UAC.**

Il n'est un secret pour personne que les innovations scientifiques et technologiques offrent aux nations les moyens de leur développement ainsi que les mécanismes et conditions d'assurance du mieux-être, de la dignité, de la souveraineté et du prestige social. C'est donc, consciente de son rôle de pôle du savoir en tant qu'institution publique ouverte sur le monde et résolument au service du développement du Bénin que l'Université d'Abomey-Calavi s'est engagée sur ce chemin à travers son plan stratégique en son objectif stratégique n°2 à « promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement », et en son objectif stratégique 3, à « mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement de l'UAC ».

En effet, nous avons compris à l'UAC que l'atteinte de ces différents objectifs passe, d'une part, par le renforcement des laboratoires et, d'autre part, la valorisation des résultats de leurs recherches aussi bien sur le plan national que sur les plans régional et international. C'est là toute la pertinence et l'essence même des premières journées de la coopération interuniversitaire et de l'innovation technologique. Au terme de cette importante manifestation, nous pouvons nous féliciter de ce que toutes les activités (La cérémonie d'ouverture, la table ronde, les ateliers participatifs, les communications animées par les représentants des Ambassades et institutions internationales résidents au Bénin, le marché de l'innovation et de la coopération, les concours d'informatique, de langues et de la meilleure innovation, les visites de laboratoires au profit des élèves des collèges d'enseignement général et établissement d'enseignement secondaire et la cérémonie de clôture) prévues ont été toutes exécutées à la satisfaction totale de tous les acteurs. En somme, les fruits ont tenu la promesse des fleurs. Nous l'avons réussi, bravo ! J'exprime toutes mes sincères gratitude à tous ceux qui ont contribué à faire de ce rendez-vous un grand succès. Je sais que ce n'était pas facile. L'objectif a été atteint avec enthousiasme et dévouement de tout un chacun. L'équipe rectorale vous est très reconnaissante. La 1<sup>ère</sup> édition des JCIIT restera gravée dans nos mémoires. Vivement la 2<sup>ème</sup> édition avec le même engagement et la même détermination. Les JCIIT en soi constituent une innovation qui célèbre la coopération interuniversitaire et l'innovation technologique à l'UAC.

### Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN reçu pour une séance de travail avec le Recteur Maxime da CRUZ



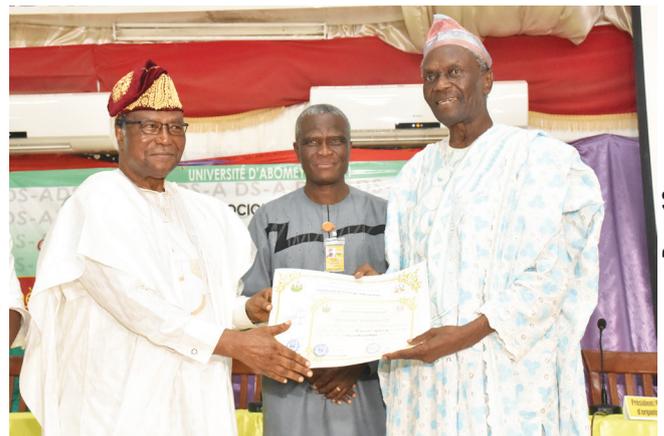
Page 2

### 2<sup>ème</sup> édition de l'atelier d'échanges sur la dynamique du marché du travail et formation des jeunes



Page 6

### Colloque scientifique en hommage au Professeur Honorat AGUESSY

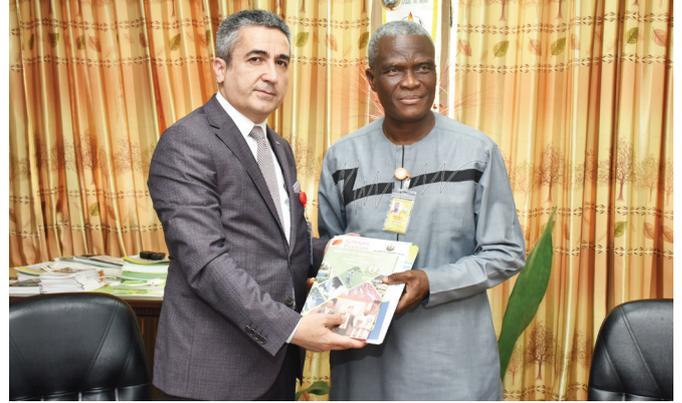


Page 10

## Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN reçu pour une séance de travail avec le Recteur Maxime da CRUZ



Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN et le Recteur Maxime da CRUZ



Remise de documents à Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN en guise de souvenir de son passage à l'UAC

La salle des Actes du Rectorat de l'Université d'Abomey-Calavi a servi de cadre à une séance de travail avec Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN, Directeur de la Commission des relations internationales et du commerce extérieur de la République turc dans la soirée du mercredi 03 avril 2019.

L'objectif de Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN était de présenter à l'équipe rectorale les diverses opportunités que l'Etat turc met à la disposition de ses partenaires de l'Afrique subsaharienne. Dans son intervention, il a fait un point de l'effectif des étudiants africains vivant en Turquie. Pour ce qui concerne les étudiants béninois, ils sont environ 200. Ceux-ci ont réussi leur intégration à travers une parfaite maîtrise de la langue turque. Il a fini son in-

tervention en annonçant la visite prochaine, au Bénin, des Ministres du Transport et du Commerce de l'Etat turc.

Le Recteur, à l'entame de son intervention, a remercié l'hôte pour la visite et le choix porté sur l'UAC en tant que première et grande université publique du Bénin avant de faire une brève présentation du point de la coopération entre les universités turques et l'UAC. Il s'agit des accords de partenariat avec GAZI University et l'Université de FATI H et la distinction au grade de Docteur Honoris Causa du Professeur Serif Ali TEKALAN, lors de sa visite au Bénin en 2014. L'Université d'Abomey-Calavi a également participé en collaboration avec l'Université Technique de YILDIZ à la rédaction d'un projet de

mobilité soumis par ladite université dans le cadre du programme de mobilité ERASMUS + KA-107 financé par l'Union Européenne.

Le Recteur Maxime da CRUZ a, par ailleurs, souhaité une dynamisation de la coopération entre l'UAC et les Universités turques à travers l'appui du gouvernement turc pour la mise à disposition de projets de mobilités au profit des étudiants et enseignants de l'UAC.

A la fin de la séance, il a été demandé que le contact soit gardé avec Monsieur Mehmet ZEKI GÜVERÇİN en vue de la contribution de l'UAC à la réussite de la visite annoncée des Ministres du Transport et du Commerce de l'Etat turc.



Photo de famille

## Visite de travail d'une délégation de la Haute Ecole Condorcet (HEC) de la Belgique au Cabinet du Recteur de l'UAC



*Le Recteur Maxime da CRUZ et la délégation de la Haute Ecole Condorcet à la Salle des Actes*

Une délégation de la Haute Ecole Condorcet de la Belgique, conduite par le Docteur Stéphanie CRABECK était le mercredi 10 avril 2019 au Cabinet du Recteur Maxime da CRUZ. Elle a été reçue à la salle des Actes du Rectorat dans le cadre d'une séance de travail. Les responsables de la Licence professionnelle Hôtellerie et Tourisme de l'Université d'Abomey-Calavi ont participé activement aux échanges.

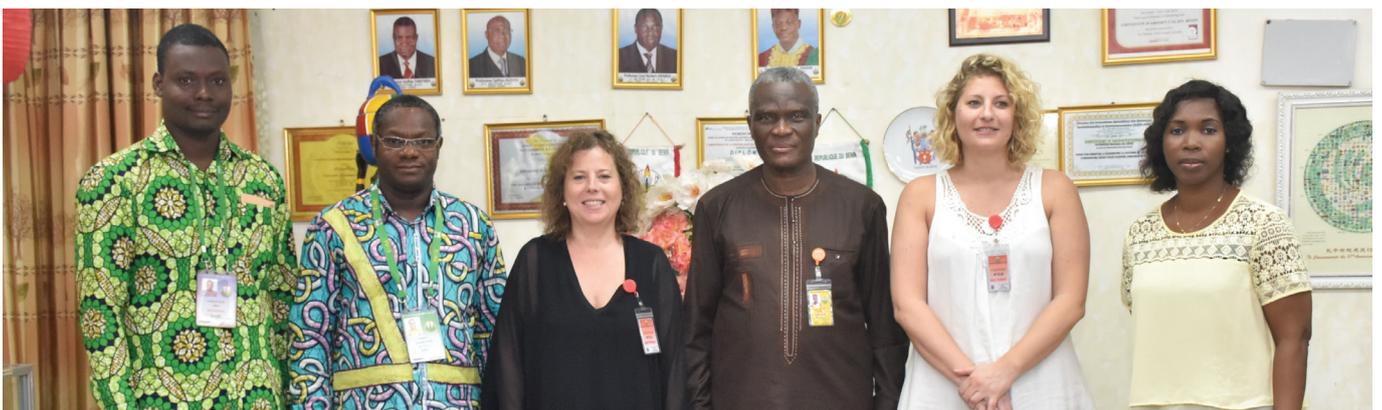
L'objectif de la mission du Docteur Stéphanie CRABECK à l'UAC est de partager avec ses collègues et les étudiants les expériences de son Ecole dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme. Cette mission s'inscrit également dans le cadre de l'expansion de la politique extérieure de la Haute Ecole Condorcet à travers la promotion de ses actions dans le tourisme envers d'autres partenaires du Sud, dont l'UAC qui se trouve être la première Université avec laquelle la HEC lance la première phase de cette politique. La délégation profitera de son séjour pour explorer d'autres sites pouvant accueillir de futurs stagiaires en vue de rendre plus dynamique et active la coopération entre le Nord le Sud dans le domaine du tourisme. Par ailleurs, une mission de stagiaires en hôtellerie de la Haute Ecole Condorcet est au Bénin depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.

Le Professeur Expédit VISSIN, Coordonnateur de la Licence professionnelle en Hôtellerie et Tourisme a, à son

tour, détaillé la suite du programme de la visite des hôtes qui se résume en la présentation des formations en Management du Tourisme, des offres de formation en hôtellerie et restauration et en guidage touristique. Le Professeur Expédit VISSIN a aussi indiqué qu'il sera procédé, au profit de la délégation, à la visite du Campus d'Abomey-Calavi à travers un circuit touristique élaboré par les étudiants de la Licence professionnelle en Hôtellerie et Tourisme de l'UAC.

Le Recteur Maxime da CRUZ, pour sa part, a salué les efforts louables du Professeur VISSIN dans le cadre de la promotion des activités de la Licence en Hôtellerie et Tourisme de même que l'ouverture de cette formation sur le plan international pour le partage d'expériences au profit des étudiants. Il en a profité aussi pour remercier la délégation d'avoir fait le choix du Bénin et celui de l'UAC en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique d'expansion à l'endroit des pays du Sud.

A la fin de la séance, il a été recommandé une étude du projet d'accord de coopération entre les deux entités par le Service de la Coopération International du Rectorat et sa transmission au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour avis avant sa signature.



*Photo de famille*

## ACCORD-CADRE DE COOPERATION

*Il s'agit d'un accord-cadre de coopération établi à Ouagadougou (Burkina Faso), le 25 février 2019, entre le Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide (CIRDES), l'Université d'Abomey-Calavi (UAC/ BENIN), l'Université Nazi BONI (UNB/ BURKINA FASO), la Direction Générale des Services Vétérinaires du Burkina Faso (DGSV) et la Direction de l'Élevage du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche du Bénin (DE).*

### Extrait de l'Accord-Cadre

#### DESCRIPTION DU CIRDES

Le Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide (CIRDES) est une institution de Recherche à vocation sous régionale au service du développement de l'élevage dans la zone subhumide d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le centre mène des activités de recherche développement pour améliorer la santé des animaux domestiques et accroître leur production en vue de satisfaire aux besoins croissants des populations, notamment en viande et en lait, et en vue d'améliorer leurs revenus et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté dans les pays membres ; tout cela dans le respect de l'équilibre écologique.

Le CIRDES a pour missions, en étroite collaboration avec les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole, de conduire des recherches et activités visant :

- l'amélioration de la santé et de la production animales ;
- la conservation génétique des espèces ;
- la préservation de l'environnement ;
- la formation, les échanges et le transfert de technologie.

Les domaines d'intervention sont la recherche-développement, la formation des cadres et des éleveurs, le transfert de technologies.

#### Article I : OBJET

Par le présent Accord de Coopération, CIRDES, UAC, UNB, DGSV et DE entendent créer entre eux un cadre formel et durable de collaboration, de discussion et de concertation dans les domaines de l'enseignement et de la recherche scientifique, notamment sur les maladies vectorielles et aussi pour le renforcement des capacités de chacune des institutions.

Cette Coopération entre les Parties portera aussi sur tout autre domaine d'actions d'intérêts communs qui sera identifié d'un commun accord.

#### Article II : DOMAINES DE COOPERATION

Les Parties conviennent de coopérer pour le développement de la recherche sur les maladies vectorielles, pour la formation initiale et continue et pour le renforcement des capacités de chacune des institutions. Les domaines de la coopération sont :

- la mise en place d'une plateforme d'échange d'informations scientifiques entre les parties ;
- le renforcement des capacités des parties dans le domaine de la lutte anti-vectorielle, des zoonoses, et des nouvelles techniques de laboratoires ;
- le renforcement de la coopération institutionnelle dans la recherche pour la santé animale et humaine et la formation de compétences ;
- la facilitation de l'accès aux différents services des parties ;
- l'accueil et l'encadrement de stagiaires dans le cadre de la formation initiale ;

Outre ces domaines prioritaires, la Coopération entre les Parties portera sur tout autre domaine qui sera identifié d'un commun accord.

#### Article III : MODALITES DE COOPERATION

Les Parties, au présent Protocole d'accord s'obligent à :

- s'informer mutuellement de leurs priorités et à se consulter sur les questions d'intérêt commun susceptibles de renforcer leur collaboration. A cet effet, elles pourront définir au besoin, un programme d'activités annuelles basées sur les domaines de priorités ;
- obtenir les moyens nécessaires à la réalisation de projets élaborés de commun accord auprès des instances nationales, sous-régionales et internationales d'aide à la recherche ;
- prendre les dispositions nécessaires pour assurer une représentation réciproque aux réunions ou conférences convoquées par l'une ou l'autre partie sous réserve du respect des procédures applicables à la réunion ou à la conférence concernée ;
- désigner, chacune en ce qui la concerne, les responsables internes qui seront les interlocuteurs privilégiés de chacune des parties pour les besoins de l'exécution et du suivi de l'application de la présente convention ;
- élaborer en collaboration des conventions ou des accords spécifiques d'application relatifs, tels des programmes annuels ou pluriannuels, à chacun des domaines de coopération évoqués à l'article II de la présente convention ; ces conventions ou accords seront soumis à la procédure applicable dans chacune des institutions concernées.

#### Article IV : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

Les actions qui seront arrêtées dans le cadre de la mise en œuvre du présent Accord de Coopération feront l'objet d'accords ou conventions spécifiques, qui préciseront les engagements respectifs de chacune des Parties.

#### Article V : MECANISMES DE COOPERATION

L'exécution du présent Accord de Coopération implique différents niveaux de coordination et d'animation.

A cet effet, il est mis en place un comité de coordination dont les membres sont les dirigeants généraux et scientifiques ou leurs équivalents dans les cinq Institutions.

La périodicité, les dates et les lieux des réunions dudit comité seront fixés d'un commun accord.

Des groupes de travail ad hoc pourront être mis en place pour coordonner les interventions.

Le CIRDES, l'UAC, l'UNB, la DGSV et la DE conviennent, entre autres, de se réunir, chaque fois que de besoin, au niveau de leurs responsables respectifs, en vue d'examiner les recommandations et propositions du comité de coordination et d'arrêter les décisions propres à intensifier la coopération entre les cinq Institutions.

#### Article VI : VALORISATION

Toute publication ou communication d'informations portant sur les résultats ou savoir-faire issus d'un programme conjoint par l'une ou l'autre des Parties, devra recevoir, pendant la durée du présent accord et les 12 mois qui suivent son expiration, le consentement écrit des autres Parties qui feront connaître leur décision dans un délai maximum de

un (01) mois à compter de la demande. Passé ce délai et faute de réponse, le consentement sera réputé acquis.

En conséquence, tout projet de publication ou communication sera soumis à l'avis des autres Parties, qui pourront supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale, dans de bonnes conditions, des résultats issus du programme. De telles suppressions ou modifications ne doivent pas porter atteinte à la valeur scientifique de la publication.

De plus, les autres parties pourront retarder la publication ou la communication d'une période maximale de six (06) mois à compter de la demande, notamment si des informations contenues dans la publication ou communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle.

Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des parties à la réalisation du programme.

#### **Article VII : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les résultats issus directement de la collaboration entre les Parties appartiennent conjointement aux parties, au prorata de leurs apports respectifs : apports intellectuels, financiers, en équipement/matériel.

Les Parties conviennent que toutes questions relatives aux droits de propriété intellectuelle pouvant résulter des œuvres se rattachant aux activités communes feront l'objet de concertations inter-parties afin de convenir des modalités de gestion.

#### **Article VIII : DUREE - MODIFICATION & DENONCIATION DU PROTOCOLE**

La présente convention est conclue pour une durée de trois (03) ans à compter de sa date de signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction à moins de l'opposition écrite d'une des Parties. Elle peut être révisée au moyen d'un avenant dûment signé des Parties. Elle peut faire l'objet d'accords additionnels d'application, dont les termes et conditions seront fixés d'accord parties. Chacune des Parties pourra dénoncer la présente convention lorsque les agissements de l'une des Parties rend difficile ou impossible pour l'autre Partie, l'exécution des clauses prévues dans la présente. Cette dénonciation ne sera effective qu'après observation, par la Partie

qui en prend l'initiative, dans un délai de préavis de trois (03) mois notifié par écrit aux autres Parties. La dénonciation interviendra sans préjudice de l'obligation pour les signataires ci-dessous, de la poursuite de toutes les actions communes en cours. Les conditions d'exécution de ces actions en cours seront arrêtées d'accord Parties.

#### **Article IX : CONFIDENTIALITE**

Les Parties s'engagent à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et les données marqués comme tels, quel qu'en soit le support qu'elles s'échangent à l'occasion du présent Accord de Coopération.

En conséquence, les deux (02) Parties prendront toutes les mesures appropriées pour ne pas les communiquer ou les divulguer à des tiers pour quelle que raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Partie concernée.

Chaque Partie s'engage à ce que les membres de son personnel et ses étudiants, qu'ils soient permanents ou temporaires, respectent l'obligation de confidentialité contenue dans le présent article, et à prendre les mesures nécessaires pour garantir ladite obligation de confidentialité.

Toutefois, cette obligation de confidentialité n'est pas applicable aux informations tombées dans le domaine public, ni à celles qui étaient antérieurement connues des Parties, à la date de signature du présent Accord de Coopération, ni enfin à celles communiquées ou obtenues d'un tiers par des moyens légaux.

Les accords spécifiques d'application de chaque projet ou programme relatif à la présente convention préciseront selon le besoin, la nature, les dérogations autorisées et les modalités de préservation des informations à caractère confidentiel.

#### **Article X : CONFIANCE MUTUELLE**

Les cinq (05) Parties s'informent mutuellement sur leurs politiques, projets et programmes relevant ou susceptibles d'engendrer des préoccupations communes en relation avec les modalités du présent Accord.

Les Parties s'engagent à réagir en bonne foi en respectant les droits de l'une ou de l'autre des Parties dans le cadre de l'objectif de cette convention.

Les Parties reconnaissent qu'il n'est pas possible, dans le cadre de cet Accord de Coopération, de prévoir toutes les anomalies qui peuvent se révéler pendant

ou après sa mise en œuvre. Aussi elles sont d'accord sur le fait d'affirmer qu'il est dans leurs intentions de faire fonctionner cet Accord-Cadre de manière équitable et juste sans porter préjudice aux intérêts de l'une ou l'autre des Parties.

#### **Article XI : ÉVALUATION DE LA COLLABORATION**

À la fin de chaque activité menée dans le cadre de cet Accord, un rapport, synthétisant le bilan des travaux exécutés durant ladite activité et ses perspectives, sera rédigé par la Partie ayant conduit l'activité. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

#### **Article XII : REGLEMENT DES LITIGES**

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend survenu dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut d'une résolution à l'amiable, les parties s'entendent pour confier la résolution du litige à une instance arbitrale dont la composition sera comme suit :

- un arbitre désigné par chaque partie et
- deux arbitres indépendants désignés par le collège des cinq arbitres.

Les Parties s'engagent au respect de la décision issue de l'instance arbitrale.

#### **Article XIII : ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent Accord de Coopération entre en vigueur à compter de la date de sa dernière signature par les représentants des cinq (05) Parties dûment autorisés et abroge tout accord antérieur.

Il est rédigé en cinq (05) exemplaires originaux, en langue française.

En foi de quoi, les Parties ont apposé leur signature au bas du présent Accord de Coopération.



## 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE L'ATELIER D'ÉCHANGES SUR LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION DES JEUNES

Le recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Maxime da CRUZ, a procédé le mercredi 22 mai 2019 à l'auditorium Raouf DJINADOU de l'Institut National de la Jeunesse de l'Éducation Physique et Sportive (INJEPS) au lancement de la deuxième édition de l'atelier d'échanges sur la dynamique du marché du travail et formation des jeunes. Initié par la Cellule Universitaire de Promotion de l'Insertion Professionnelle (CUPIP) en vue de porter des réflexions sur les voies et moyens pour garantir une meilleure insertion professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi, l'atelier a connu la participation de plusieurs autorités dont Monsieur Jean-Baptiste AHOSSINO, représentant du Maire de la ville de Porto-Novo, le Professeur Jean-Marie FALOLA, Directeur de l'INJEPS, Monsieur Olatoundji YAI, Vice-Président de la Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (FENAPME), Madame Eléonore YAYI LADEKAN, Vice-Recteur chargée de la Coopération Interuniversitaire, des Partenariats et de l'Insertion Professionnelle (VR-CIPIP).

SRUONB et CeGIC-UAC



Vue partielle des participants à l'atelier



Le présidium

L'objectif de cet atelier de réflexion est de définir ensemble avec les membres de CUPIP et les acteurs du monde professionnel, les mécanismes efficaces pour promouvoir l'intégration des apprenants dans le milieu professionnel, dans l'entrepreneuriat et l'emploi dans un contexte de crise économique difficile où la recherche de l'adéquation formation-emploi de qualité est devenue l'une des préoccupations majeures de la plupart des pays en voie de développement.

La résolution de la crise de l'emploi doit s'opérer à travers des politiques et des stratégies bien élaborées et mises en œuvre dans nos pays. Au Bénin, malgré les différentes actions entreprises par les acteurs de la vie socioéconomique et des partenaires au développement pour offrir aux jeunes des emplois, force est de constater que des difficultés demeurent pour leur assurer une meilleure insertion professionnelle. C'est donc face à cette situation que les membres de la Cellule Universitaire de Promotion de l'Insertion Professionnelle (CUPIP) ainsi que d'autres acteurs du monde professionnel se sont réunis pour réfléchir sur les stratégies efficaces à mettre en œuvre pour réduire un tant soit peu les difficultés liées à l'insertion des apprenants.

Six temps forts ont marqué le déroulement de cet atelier dont la substance se présente comme suit :

### Ouverture de l'atelier

Elle a été marquée par le mot de bienvenue du Directeur de l'INJEPS, une série d'allocutions à savoir : respectivement, de la Vice-Recteur Chargée de la Coopération Interuniversitaire et de l'Insertion Professionnelle (VR-CIPIP), du Représentant du Maire de la ville de Porto-Novo, du Vice-Président de la Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (FENAPME) et le mot de lancement officiel du Recteur de l'UAC.

Le Directeur de l'INJEPS, le Professeur Jean-Marie FALOLA a, après les salutations d'usage, adressé au nom de toute la communauté universitaire de l'INJEPS, ses remerciements à l'équipe rectorale ayant à sa tête le Professeur Maxime da CRUZ pour avoir porté le choix sur l'institution qu'il dirige pour abriter l'atelier d'échanges sur la dynamique du marché du travail et de formation des jeunes. Dans son mot de bienvenue, il a présenté l'INJEPS comme étant l'une des entités qui forme des cadres pour le marché du travail au Bénin

et à l'international, des cadres directement employables. Il a ensuite fait savoir que les responsables des stages et de l'insertion professionnelle de l'INJEPS, par sa voix, garantissent d'ores et déjà à l'autorité rectorale qu'une séance de restitution sera organisée à l'issue de cet atelier à l'intention du corps professoral et des étudiants. Pour finir, il a promis qu'au séminaire sur les états généraux de l'INJEPS qui sera organisé avant la rentrée académique 2019-2020, les recommandations issues de cet atelier seront prises en compte dans la relecture des curricula.

Prenant la parole, la Vice-Recteur Eléonore YAYI LADEKAN, responsable de la CUPIP, a souligné l'importance qu'accordent l'Université d'Abomey-Calavi à la question de l'insertion professionnelle des jeunes. A l'en croire, cette question relève surtout de la formation des jeunes en fonction des besoins du marché. « ...Il faut voir aujourd'hui comment les jeunes sont formés en fonction des besoins du marché. Cet atelier va permettre un partage d'expériences des professionnels afin de bâtir ce qui pourrait favoriser l'insertion professionnelle », a-t-elle précisé. Elle a également montré que cette thématique s'insère parfaitement dans les missions de l'UAC que sont : la formation, la recherche scientifique et les services rendus à la communauté.

Le Représentant du Maire de Porto-Novo, Monsieur Jean-Baptiste AHOSSINO, après avoir présenté les excuses du Maire de la ville de Porto-Novo empêché, a trouvé en cet atelier une initiative géniale, porteuse d'espoir et a souhaité que de cet atelier ressortent des résolutions qui participeront à la réduction des problèmes liés au chômage des jeunes. Il a suggéré de bien mieux outiller les apprenants face aux réalités du marché de l'emploi et à l'esprit entrepreneurial.

Le Vice-Président de la FENAPME, Monsieur Olatoundji YAI, a, quant à lui, salué les efforts fournis par l'Université d'Abomey-Calavi dans le cadre de la recherche des stages à ses apprenants. Il a recommandé une professionnalisation plus accrue des formations données à l'Université d'Abomey-Calavi pour améliorer leur insertion. Il a, en outre, ajouté qu'il n'y aura pas de développement tant que la formation ne va pas répondre pas aux besoins du marché.

Procédant à l'ouverture de l'atelier, le Recteur de l'UAC, le Professeur Maxime da CRUZ, s'est réjoui de ce moment privi-

légé qui permet aux acteurs de la communauté universitaire et du monde professionnel d'examiner les problèmes liés au monde des étudiants. Selon son développement, « ...nul part au monde un apprenant ne sort d'une école avec toutes les aptitudes pour le monde professionnel ». L'activité sur la dynamique du marché du travail qui est à sa deuxième édition est une activité organisée pour mieux outiller les responsables d'insertion professionnelle pour une meilleure prise en charge des étudiants au sein des entités, a-t-il indiqué. Il a relevé les nombreuses difficultés liées à l'insertion professionnelle auxquelles sont confrontées les jeunes, puis, il a convié les entités membres de la CUIP-UAC ainsi que les enseignants à la mise en œuvre de stratégies efficaces en vue de favoriser une meilleure insertion professionnelle des jeunes étudiants sur le marché de l'emploi. « Nous sommes des partenaires et nous devons continuer de travailler ensemble. Il est nécessaire de mettre en place des stratégies qu'il faut avoir dans le monde professionnel. Nous devons travailler à relever ce défi car c'est la bombe de demain et ses dégâts seront pire que le terrorisme », a-t-il conclu.

### Déroulement des travaux de l'atelier



Le présidium qui a conduit l'atelier

Après l'ouverture officielle de l'atelier, un présidium a été installé par la Cheffe Service des Relations avec les Universités et Organismes Nationaux du Bénin, le Docteur Aimée SOGLO ATTAKPA pour conduire les travaux. Il est présidé par le Professeur Jean-Marie FALOLA, Directeur de l'INJEPS, le Vice-Président est le professeur Euloge OGOUWALE, Directeur du Centre autonome pour le Volontariat, l'Entrepreneuriat, la Recherche et les Innovations de l'Université d'Abomey-Calavi (CVERI-UAC) et le rapporteur, Monsieur Philippe GBEDJE-GLOAHO, le Chef Service des Etudes et Orientation Universitaire.

Une communication suivie de débats portant sur la thématique « **Vers l'élaboration de la politique générale d'insertion professionnelle de l'UAC** » a été animé par Monsieur Rafiou AKPO, Chef programme à la Fondation de l'UAC.

Le communicateur a fait un aperçu sur la situation de l'emploi au Bénin et a rappelé les initiatives et les succès enregistrés par certaines structures, comme UAC Startup Valley, le Centre autonome pour le Volontariat, l'Entrepreneuriat, la Recherche et les Innovations de l'Université d'Abomey-Calavi (CVERI-UAC) et le service SRUONB du Vice-Rectorat chargé de la Coopération Interuniversitaire, des Partenariats et de l'Insertion Professionnelle. Il a présenté aussi les démarches méthodologiques pour la mise en place d'un document de politique d'insertion professionnelle. Elles se déclinent en quatre étapes à savoir :

- la revue documentaire (plan de développement stratégique de l'UAC et de la fondation de l'UAC, politique nationale de l'emploi au Bénin) ;
- le diagnostic des initiatives déjà entreprises avec leur performance ;
- l'organisation d'un atelier réunissant tous les acteurs en charge de l'emploi pour réfléchir sur la mise en œuvre de la vision de l'UAC ;
- l'identification du choix adapté aux réalités de l'UAC.

En effet, cette communication a permis de mieux circonscrire les missions réelles des acteurs du monde universitaire et celles du monde professionnel dans le processus d'élaboration du document de politique générale.

A la fin de l'exposé, la parole a été donnée aux participants qui se sont exprimés à travers des questions d'éclaircissement auxquelles des réponses ont été apportées. Il ressort de l'ensemble des débats que la communication a été très appréciée par les participants. Les préoccupations se rapportent pour l'essentiel à la professionnalisation plus accrue des formations au sein de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), à une collaboration très étroite entre l'UAC et les entreprises et à la création de plusieurs centres d'incubation au sein de l'UAC.

Soulignons que les différentes interventions des participants ont enrichi les idées développées dans cette communication.

### Les travaux en groupe

Les participants ont été répartis en trois groupes de travail. Après la constitution des trois groupes, deux fiches ont été partagées à cet effet.

La première fiche comporte trois séquences sur lesquels tous les groupes se sont penchés. La première séquence est intitulée : « Feedback de l'exécution des recommandations de l'édition 2018 : difficultés et perspectives ». La deuxième a pour thème : « l'organisation des stages dans nos entités : premier contact des étudiants avec l'appareil productif, que retenir ? ». La troisième séquence a pour thème : « niveau de satisfaction des structures d'accueil et la définition des objectifs pour l'horizon 2019-2020 ».

La deuxième fiche consiste pour les trois groupes à faire des propositions de sous-thèmes relatifs au terme générique « **dynamique du marché du travail et formation des jeunes** » et à leur donner un contenu.

Chaque groupe a travaillé sur les trois séquences retenues sur le programme de l'atelier et a fait des propositions de sous-thèmes pour une durée d'une heure. Puis, chaque groupe a été invité par le président du présidium à présenter les résultats de ses travaux en plénière. De ces travaux de groupe, il ressort des difficultés dans l'accompagnement des étudiants et des diplômés de l'UAC dans leur insertion professionnelle. A cet effet, des recommandations ont été faites.

Avant d'aborder les difficultés et les nouvelles recommandations, un point de la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier : « **dynamique du marché du travail et formation des jeunes** », édition 2018 a été fait.

### Le point de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de 2018

Nombreuses sont les recommandations dont la mise en œuvre nécessite l'intervention de plusieurs acteurs notamment l'Etat, les universités et les entreprises. Cependant, dans certaines entités et écoles de l'UAC, certaines initiatives sont prises en lien avec les recommandations de l'édition

2018 lors de la relecture de leurs curricula de formation. Il s'agit par exemple de la mise en œuvre du système dual dans certaines entités et écoles, de la professionnalisation des formations, de la collaboration des entités et écoles avec des entrepreneurs, des acteurs du monde professionnel pour donner des cours en entrepreneuriat et sur le leadership.



Les travaux de groupe

### Les difficultés dans l'organisation des stages

Au nombre des difficultés, on retient :

- l'insuffisance des structures d'accueil des stagiaires ;
- le manque de convention de stage entre les structures d'accueil et les entités ;
- une capacité d'accueil insuffisante des structures d'accueil ;
- la période de stage non adéquate avec l'organisation interne des structures d'accueil ;
- le manque de motivation des professionnels intervenant dans les formations au sein des entités et écoles ;
- la mauvaise gestion du temps dédié au stage ;
- l'absence d'informations aux étudiants sur les objectifs et les débouchés de l'offre de formation.

Suite à ces difficultés énumérées, des recommandations ont été formulés.

### Recommandations

Il s'agit de :

- créer des centres d'incubations dans toutes les entités et écoles de l'UAC ;
- conclure des accords de partenariat relatifs au renforcement des capacités entrepreneuriales des enseignants et des étudiants avec les entreprises ;

- actualiser les curricula de formation et les rendre conformes aux besoins du marché du travail ;
- définir un cadre de concertation et de collaboration avec la Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (FENAPME) et les entités ;
- introduire les cours de développement personnel dans les offres de formation ;
- mettre en place une politique d'insertion professionnelle qui rassurera les Chefs d'entreprise ;
- créer des mesures incitatives pour la collaboration avec les professionnels ;
- former les enseignants à la connaissance du marché du travail ;
- allouer une ligne budgétaire conséquente à l'animation du système dual au sein de l'UAC ;
- offrir aux enseignants la formation à l'entrepreneuriat ;
- faire des plaidoyers au Conseil National d'Education pour réfléchir sur les stratégies durables à mettre en œuvre au sein des facultés et écoles de l'UAC pour améliorer l'insertion des jeunes diplômés ;
- faire le mapping des filières créatrices d'emploi ;
- organiser à l'endroit des étudiants de l'UAC la formation sur « la Déprogrammation-Reprogrammation-Connexion à l'intelligence entrepreneuriale » ;
- procéder non seulement à l'évaluation des structures d'accueil des stagiaires par les apprenants mais aussi par les responsables chargés des formations et stages ;
  - créer les bases de données des entreprises pouvant accueillir les apprenants stagiaires.

Une idée pertinente est ressortie de l'atelier. Il s'agit de la constitution d'un comité pour la rédaction du document de politique générale d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'UAC. La concrétisation d'une telle initiative qui que nécessitant des moyens financiers importants mérite d'être bouclée avant l'édition prochaine pour mieux définir les missions assignées à la CUPIP-UAC.

L'atelier de réflexion a été clôturé par la C/SRUONB, Docteur Aimée SOGLO ATTAKPA. Satisfaite du compte rendu fait par le Président du présidium sur les travaux en groupe, la C/SRUONB a félicité et remercié tous les participants pour la qualité des échanges et des résultats obtenus tout en les rassurant de la détermination des autorités rectorales et des partenaires à accompagner les étudiants dans leur insertion socioprofessionnelle.



Photo de famille des participants à l'atelier

## 2<sup>ème</sup> édition de la Semaine du Livre Universitaire

La Bibliothèque Universitaire (BU) a organisé, le mardi 23 avril 2019, la cérémonie d'ouverture de la 2<sup>ème</sup> édition de la Semaine du Livre Universitaire (SELUNI). Placé sous le haut parrainage du Recteur Maxime da CRUZ, cet événement a eu lieu dans l'amphithéâtre Idriss DEBY ITNO.

Serge ATTENOUKON ✍



Visite de stands

C'est pour célébrer la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur que la Bibliothèque Universitaire a consacré toute une semaine au livre. Intitulé " **la semaine du livre universitaire**", cet événement est dédié à la valorisation du livre, qu'il soit analogique ou numérique. C'est au tour du thème : " le livre numérique et l'enseignement supérieur" qu'a été organisée, du 23 au 26 avril 2019, la 2<sup>ème</sup> édition de la Semaine du Livre Universitaire. Plusieurs activités à caractère scientifique ont meublé la SELUNI. Il s'agit de la présentation d'ouvrages d'auteurs béninois, les formations à la recherche dans les bases de données spécialisées sur le web et l'animation des stands. Elle vise à promouvoir le livre en tant qu'outil incontournable de l'enseignement-apprentissage et surtout faire découvrir l'existence du livre numérique et sa complémentarité avec le livre imprimé.

Prenant la parole à l'ouverture, Monsieur Denis AGBESSI, Directeur de la Bibliothèque Universitaire a indiqué que c'est une initiative qui permet à l'Université d'Abomey-Calavi de mettre à profit la journée mondiale du livre pour célébrer et promouvoir le livre universitaire en tant qu'outil incontournable à l'instruction, à la culture et au loisir. Pour lui, la SELUNI va permettre de découvrir les nombreux supports informationnels dont regorge la Bibliothèque Universitaire (BU) et qui sont presque méconnus du grand public. A travers cette activité, la BU entend se donner davantage de visibilité dans sa marche vers le savoir, le savoir-faire et le savoir-être indispensables à tout développement durable.

Le Recteur de l'UAC, le Professeur Maxime da CRUZ, a souligné, à son tour, que le livre numérique constitue un outil

très important dans la mise en œuvre du système Licence, Master et Doctorat (LMD). Il a affirmé que les différents bibliothèques et centres de documentation qui existent sur le campus sont autant de lieux symboliques où se construisent de grandes carrières professionnelles ou scientifiques. Il a, par ailleurs, exhorté les responsables de la Bibliothèque Universitaire à œuvrer sans relâche pour la vulgarisation des sites qui hébergent des documents susceptibles d'aider les uns et les autres dans les différentes recherches. Le Docteur Eustache MEGNIBETO a essayé, dans la communication inaugurale intitulée : « *Ressources numériques pour l'enseignement et la recherche au supérieur : pourquoi et comment ?* », de trouver un début de solution à l'exhortation du Recteur da CRUZ. Il a notamment montré les procédures d'acquisition et les modes d'accès aux ressources numériques pour rendre l'enseignement-apprentissage plus efficace dans nos universités.



Photo de quelques agents de la bibliothèque universitaire

## Colloque scientifique en hommage au Professeur Honorat AGUESSY

L'amphithéâtre Idriss DEBY ITNO de l'Université d'Abomey-Calavi a servi de cadre à la cérémonie d'ouverture d'un colloque en hommage au Professeur Honorat AGUESSY le mercredi 10 avril 2019 dont le thème est : *La sociologie et l'anthropologie au cœur du développement*. Ce rendez-vous scientifique a connu la participation des autorités déconales, rectorales et politico-administratives, des enseignants de l'UAC, des enseignants venus des universités de la sous-région et des étudiants. La clôture a eu lieu le vendredi 12 avril 2019 par la cérémonie de reconnaissance de mérites des pionniers du Département de la Sociologie-Anthropologie.

Brice HOUMBIE ✍



Le Professeur Adolphe KPATCHAVI



Vue partielle des participants

Le Département de Sociologie-Anthropologie (DS-A) était sous les feux de la rampe le mercredi 10 avril 2019. Et pour cause, les responsables de ce département ont décidé de célébrer plusieurs de leurs enseignants avec à leur tête le Professeur Honorat AGUESSY. Dans son allocution de bienvenue aux participants qui se sont massivement mobilisés autour de ce rendez-vous scientifique, le Chef du département de Sociologie-Anthropologie et Président du comité d'organisation de ce colloque, le Docteur (MC) Charles BABADJIDE, a expliqué en faisant la genèse, que le DS-A a vu le jour suite à la création de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) née des cendres du Département des Etudes Littéraires, Linguistiques et Sciences Humaines (DELLSH). A le croire, la FLASH est une entité qui offrait des formations dans la quasi-totalité des domaines des lettres et des sciences sociales et humaines. Le Département de Sociologie-Anthropologie a été donc créé dans ce contexte et a eu pour premier responsables, le Professeur Honorat AGUESSY.

Pour le Président du comité scientifique, le Professeur Adolphe KPATCHAVI, ce colloque est un symbole de reconnaissance à l'endroit du Professeur Honorat AGUESSY et de tous les autres enseignants pour les nombreux efforts qu'ils ont consentis pour donner plus de visibilité à la recherche scientifique et pour le rayonnement de la sociologie au Bénin. « La croissance n'est pas le développement sauf si elle s'enracine dans les réalités culturelles et sociales », a-t-il expliqué, ajoutant qu'il n'y a que les sciences sociales qui puissent donner

cette dimension de développement. Abordant l'importance que revêt le présent colloque scientifique, le Professeur KPATCHAVI a fait savoir que c'est un devoir pour la génération actuelle de rendre hommage à un homme de la trempe du Professeur Honorat AGUESSY et de le célébrer de son vivant. Présentant les objectifs et les attentes de ce colloque, le Professeur Adolphe KPATCHAVI, a souligné qu'il vise à porter un regard rétrospectif sur les 40 ans de vie du Département de Sociologie-Anthropologie au Bénin, lever un coin de voile sur la vie des acteurs, enseignants-chercheurs, autorités scientifiques, apprenants qui l'ont animé, faire découvrir au public les principales œuvres du père fondateur, le Professeur Honorat AGUESSY et les anciens enseignants du DS-A, tirer les leçons des différentes activités de formation et de recherche, identifier les enjeux des offres de formations et de recherche en sociologie pour les politiques publiques et le développement durable. Le colloque sera pour les participants, une occasion pour identifier et analyser les évolutions en cours et les défis auxquels sont confrontés les sociologues et anthropologues dans un contexte de la mondialisation. Ce colloque s'adresse à la communauté scientifique nationale et internationale, aux étudiants dans le but de valoriser et d'échanger sur les résultats des recherches menées dans différents domaines, disciplines et sous disciplines de la sociologie et de l'anthropologie. Cet espace d'échanges se veut également, un trait d'union entre les enseignants chercheurs et les acteurs politiques au plus haut niveau,

les collectivités territoriales, les cadres de l'administration publique, les partenaires techniques et financiers. « ...Au total, nous avons enregistré près de 200 participants dont plus du tiers est venu de l'étranger : le Togo, le Gabon, le Niger, le Mali, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Kenya, l'Allemagne, la Belgique, la France, les Etats-Unis et Canada », a clarifié le Professeur Adolphe KPATCHAVI avant d'ajouter que les résultats des travaux, échanges et propositions au niveau des différents axes thématiques nous permettront de nous repositionner en matière d'offres de formation plus adaptées à la demande sociale, de renforcer le partenariat avec les acteurs du monde de travail ainsi que les partenaires techniques et financiers, d'impacter tous les secteurs du développement et devenir une discipline de référence de réflexion et d'action sur les questions stratégiques de développement durable.

Quant à la Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, le Professeur Odile DOSSOU GUEDEGBE, elle a exprimé sa joie pour l'organisation de cette rencontre scientifique en hommage aux aînés admis à faire valoir leur droit à une pension de retraite. Elle a, par ailleurs, invité tous ses collègues à garder le flambeau afin de le transmettre aux générations futures. « Le scientifique ne meurt pas. Ses œuvres se transmettent de génération en génération », a-t-elle renchéri. Dans son discours marquant l'ouverture officielle du colloque, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Maxime da CRUZ a salué les responsables du

Département de Sociologie-Anthropologie qui ont pris l'initiative de célébrer les pionniers de ce département. Il a souhaité que cette initiative devienne une tradition à l'université.



Animation culturelle

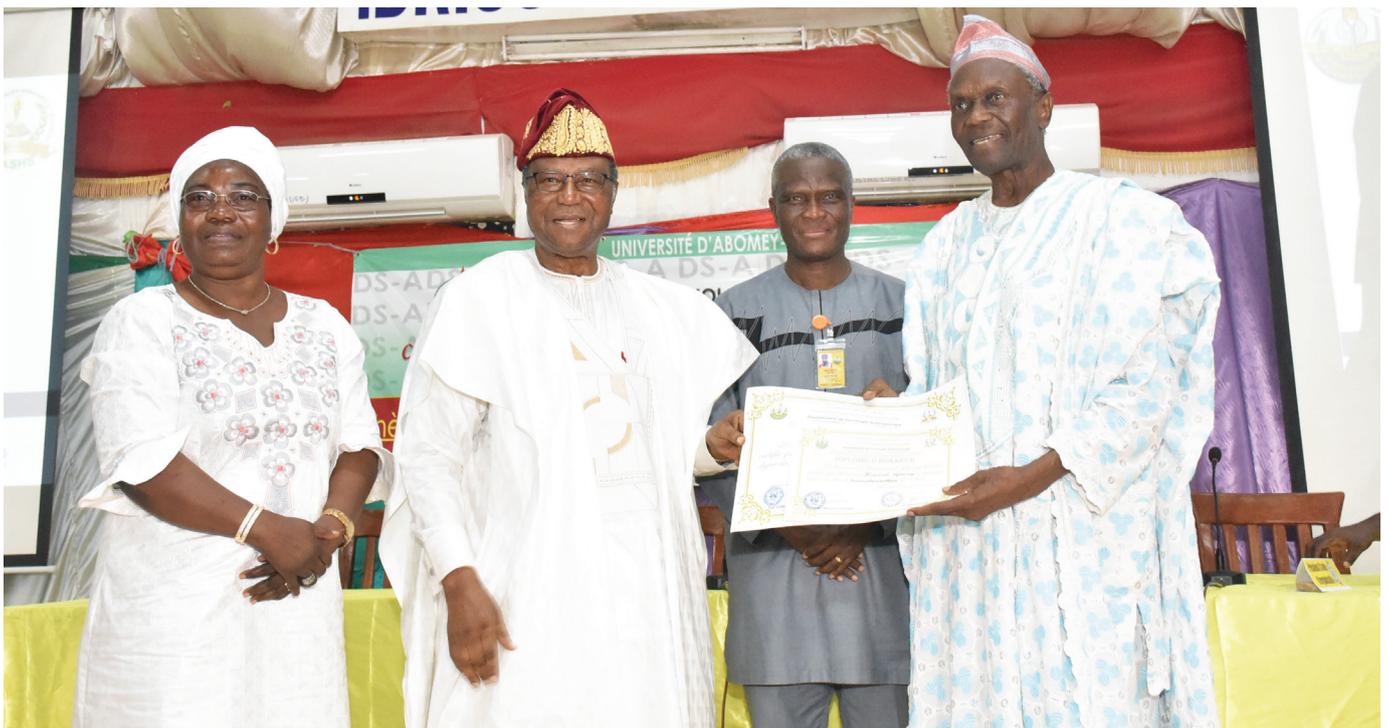
### Reconnaissance de mérite des pionniers

Les rideaux sont désormais tombés le vendredi 12 avril 2019 sur le colloque en hommage au Professeur Honorat AGUESSY, précurseur de la sociologie au Bénin. La cérémonie de clôture a connu la présence de la communauté scientifique de la FASHS, des étudiants et de plusieurs autorités politico-religieuses, dont Monsieur Aurélien AGBENONCI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, parrain dudit colloque, de l'ancien Président de la République du Bénin, Nicéphore SOGLO et de Monseigneur Barthélemy ADOUKONOU.

Le Professeur Honorat AGUESSY et les anciens du Département de Sociologie-Anthropologie ont reçu des certificats de reconnaissance pour leurs mérites à titre posthume pour ceux qui sont décédés, et à titre anthume pour ceux bénéficiant encore de la grâce de la vie. A l'entame de la cérémonie de clôture, un film documentaire a été présenté à l'assistance pour montrer l'utilité de la sociologie et de l'anthropologie

dans la vie d'une société, d'une Nation. Un documentaire à travers lequel, le Professeur Honorat Aguessy a exposé les fondements de cette discipline à l'Université d'Abomey Calavi et exprimé sa fierté de voir le flambeau bien tenir à ce jour. Ouvrant le bal des allocutions, le Chef du Département de Sociologie-Anthropologie, le Docteur Charles BABADJIDE, a réitéré la reconnaissance de la communauté universitaire aux anciens. « Chers éminents professeurs le jour "J" est là et vos amis sont là de même que la communauté scientifique universitaire autour de vous pour reconnaître, de votre vivant, vos mérites et vos qualités », a-t-il déclaré avant de poursuivre, « ...Du haut de cette tribune, je voudrais vous affirmer que vos efforts ne sont pas vains et ne seront pas vains. C'est au bout de l'ancienne corde que l'on tresse la nouvelle ». A tour de rôle, la Doyenne de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, le Professeur Odile DOSSOU GUEDEGBE, et le Recteur de l'UAC, le Professeur Maxime da-CRUZ ont, chacun, exprimé leur joie pour l'organisation du colloque en hommage leurs aînés. Pour le parrain, le Ministre Aurélien AGBENONCI, c'est un honneur de participer à cette cérémonie. Il a également invité les étudiants au travail pour relever les défis de l'heure. Tout en saluant la générosité des professeurs à l'honneur, Monsieur Aurélien AGBENONCI a laissé entendre que « partager le savoir, c'est donner et donner, c'est être généreux ». Le Professeur Honorat AGUESSY, pour sa part, s'est fondu en remerciements pour cette marque de reconnaissance et de mérites à son endroit.

Précisons que les Professeurs Honorat AGUESSY, Albert, NOUHOUAYI, Albert TINGBE-AZALOU, les Docteurs (MC) Amédée ODOUNLAMI, Elisabeth GNANSOUNOU FOURN, Denis AMOUSSOU-YEYE, les Docteurs Bonaventure d'OLIVEIRA, Jean-Marie BOTCHI, David HOUINSA, Grégoire HOUSSOU, Bodéhou DAH LOKONON ont été honorés à titre anthume. A titre posthume, il y a le Docteur (MC) Christian AGOSSOU, les Docteurs Abdoulaye GALILOU, Denise SOSSOUHOUNTO, Claude ASSABA, Denis Fagla AHOUGAN, Léon SACRAMENTO, Jean.-Marie AKPOVO et Finagnon OKE.



Remise de lettre de reconnaissance au Professeur Honorat AGUESSY

# Editorial

Pr Maxime da CRUZ

## 1<sup>st</sup> edition of the JCIIT completed!

The Interuniversity Cooperation and Technology Innovation days are born from the merger of the Interuniversity Cooperation days (JCU) and the week of science and technology (SST). Overall, the objective of this first edition which took place from 13 to 17 may 2019 at the UAC was to increase the action of Interuniversity cooperation as a lever to promote scientific research and technology innovation. To be specific, the goal was first of all, to make the University community discover the projects developed by the UAC and its partners, funding opportunities for scientific collaborations



and research opportunities; it also aimed to raise interest from technical and financial partners in highlighting the UAC technology innovations, developing collaborations with the UAC Labs and finally, enhancing technology innovations and research studies of the UAC Labs. The overall theme was: **Interuniversity and institutional cooperation to foster quality scientific and technology research at the UAC.**

It is clear that scientific and technology innovations provide Nations with the resources to foster their development as well as the mechanisms and requirements to ensure of well-being, dignity, sovereignty and social prestige. Therefore, being aware of its role of knowledge hub as a public institution open to the world and firmly devoted to the development of Benin, the University of Abomey-Calavi shows its commitment through its strategic plan and the strategic goal N° 2 set to **"promote quality scientific research and technology innovation to foster development"**, and in the strategic objective 3 which recommends to **"use Interuniversity and institutional cooperation to foster the development of the UAC"**.

We understood that we would be able to achieve these goals for the benefit of the UAC by strengthening research labs on the one hand, and showcasing the results of their research studies both nationally and globally on the other. That's the entire relevance and the essence of the first Interuniversity cooperation and technology innovation days. At the end of this important event, we can be proud that all the activities scheduled (the opening ceremony, the round table, the participatory workshops, conferences moderated by the Embassies and International institutions in Benin, the innovation and cooperation expo, the computing, languages and best innovation contests, laboratories visits for high schools and secondary schools and, the closing ceremony) were held to everyone's satisfaction. In short, all the results expected were achieved. We made it, bravo! I extend my sincere gratitude to all those who helped make this event a great success. I know it wasn't easy. But the goal was achieved with enthusiasm and dedication. My team is very grateful. The first edition of the JCIIT will remain unforgettable. We can't wait for the second edition to come with the same commitment and determination.

### Liste des différents Recteurs de l'UAC

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Période
UNIVERSITE DU DAHOMEY		
1 <sup>er</sup>	Edouard ADJANOHOUN	1970-1975
UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN		
1 <sup>er</sup>	Edouard ADJANOHOUN	1970-1975
2 <sup>e</sup>	Vincent DAN	1975-1977
3 <sup>e</sup>	Nathanaël MENSAH	1977-1981
4 <sup>e</sup>	Jean PLIYA	1981-1983
5 <sup>e</sup>	Karim L. DRAMANE	1983-1985
6 <sup>e</sup>	Souleymane K. BASSABI	1985-1990
7 <sup>e</sup>	Jean-Pierre EZIN	1990-1992
8 <sup>e</sup>	Lucien Gb. A. CHEDE	1992-1994
9 <sup>e</sup>	Jean Gratien ZANOUI	1994-1996
10 <sup>e</sup>	Kémoko Osseni BAGNAN	1996-2001
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI		
11 <sup>e</sup>	Issifou TAKPARA	2001-2003
12 <sup>e</sup>	Salifou ALIDOU	2003-2006
13 <sup>e</sup>	Norbert Cossi AWANOU	2006-2011 (Elu)
14 <sup>e</sup>	Brice A. SINSIN	2011-2014 (Elu) 2014-2017 (Elu)
15 <sup>e</sup>	Maxime da CRUZ	2017-2020 (Elu)



# UAC Info

Le vrai visage du Campus

**Directrice de Publication**  
M<sup>me</sup> Prisca GOGAN

**Rédacteur en chef**  
Serge Armel ATTENOUKON, Ph.D.

**Personnes ressources**  
Dr Moufoutaou ADJERAN  
Pr Pascal OKRI TOSSOU  
Pr Laure C. ZANOUI CAPO-CHICHI  
Dr Marcellin HOUNZANGBE  
Dr Zakiath BONOU-GBO  
Dr Etotépé SOGBOHOSSOU  
Dr Cynthia M. ATINDEHOU

**Photo**  
Brice F. HOUMBIE

**Infographie**  
Denis S. HOUNGNIMON

uacinfo.uac@uac.bj

Dépôt légal n°6090, 2<sup>ème</sup> trimestre 2012  
Bibliothèque Nationale / ISSN 1840-6998

## Equipe Rectorale

### RECTEUR

Pr Maxime da CRUZ

### 1<sup>er</sup> VICE-RECTEUR

Pr Djimon Marcel ZANNOU

### 2<sup>e</sup> VICE-RECTEUR

Pr Félicien AVLESSI

### 3<sup>e</sup> VICE-RECTEUR

Dr Eléonore YAYI LADEKAN (MC)

### SECRETÉAIRE GÉNÉRALE

M<sup>me</sup> Prisca GOGAN

### AGENT COMPTABLE

M. Oscar C. KEKEREGUE

## UAC INFO

uacinfo.uac@uac.bj

Impression : COPEF

Retrouvez votre bulletin  
UAC-INFO sur le site web  
de l'UAC : [www.uac.bj](http://www.uac.bj)

